

**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2008
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1950, boulevard Sacré-Cœur, à Dolbeau-Mistassini, ce 12^e jour de février 2008, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Annie Côté, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Gaétan Dufour, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{me} Julie Dufour, Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Absent : M. Claude Larouche.

M^{me} Lina Lapointe est absente pour le début de la rencontre.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-4390-02-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

M^{me} Lapointe prend place à la Table des commissaires.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-4391-02-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

ouvert : QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia

- Affirmation de la position de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en matière de stratégies d'intervention en milieux défavorisés dans les établissements scolaires de son territoire;
- Échéancier de consultation – Projet : Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires ;
- Motion de félicitations.

A D O P T É

4. **Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2008**

CC-4392-02-08

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 15 janvier 2008 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

MM. Rousseau et Bergeron répondent aux questions sur la correspondance.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

Il n'y a pas de questions.

Transport scolaire

8.1 **Allocation aux parents**

ATTENDU qu'un élève ne peut être transporté sur les circuits réguliers du transport scolaire;

ATTENDU que la répondante de cet enfant pourvoit à son transport;

En conséquence,

CC-4393-02-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse une allocation de 2,50 \$ / voyage à M^{me} Annie Desjardins pour le transport de Benjamin Girard et ce, à compter du 1^{er} février jusqu'au 20 juin 2008.

A D O P T É

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P.**

9.1 **Calendriers scolaires 2008-2009 de la Formation professionnelle et de la Formation générale des adultes**

ATTENDU que des consultations seront effectuées auprès des syndicats, selon les conventions collectives ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet des calendriers scolaires 2008-2009 de la Formation professionnelle et de la Formation générale des adultes, tels que déposés.

QUE la consultation sur lesdits calendriers soit effectuée auprès des instances concernées.

A D O P T É

9.2 **Liste des projets ajoutés et des locations**

La liste des projets à caractère pédagogique pour la période du 15 janvier au 12 février 2008 ainsi que celle des locations d'équipement ont été déposées pour information.

10. **Ressources humaines**

10.1 **Engagement d'une Technicienne de travail social**

ATTENDU l'affichage d'un poste de technicien(ne) de travail social, temps plein, de nature cyclique (35 heures/semaine) pour les écoles de niveau primaire, secteur Normandin et Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU les dispositions de la convention collective (S4 2005-2010) du personnel de soutien;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Côté et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M^{me} Sylvia Tremblay, Technicienne de travail social, temps plein, de nature cyclique (35 heures/semaine) pour les écoles de niveau primaire, secteur Normandin et Dolbeau-Mistassini, à compter du 13 février 2008.

A D O P T É

CC-4394-02-08

CC-4395-02-08

10.2 **Activité du personnel**

CONSIDÉRANT la formation d'un Comité pour l'activité annuelle du personnel;

CONSIDÉRANT les résultats plus que positifs du sondage de l'activité 2006-2007 et le franc succès remporté lors de cette activité;

CONSIDÉRANT le désir des employés de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de tenir une telle activité;

Le Comité demande donc au Conseil des commissaires :

La possibilité de tenir l'activité du personnel pour l'année 2007-2008 ;

La possibilité de sonder la participation pour s'assurer d'un minimum de 300 personnes;

D'accorder un budget de 16,000 \$ pour la tenue de cette activité;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tiene une activité sociale pour l'ensemble du personnel, en respectant un minimum de 300 participants, en 2007-2008, à l'Hôtel du Jardin de Saint-Félicien et accorde un budget de 16 000 \$ pour la tenue de cette activité.

Le Comité remercie à l'avance le Conseil des commissaires de l'intérêt porté à cette activité qui gagne en popularité à chaque année et qui permet, une fois l'an, de rassembler tous les employés (es) de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets dans une ambiance des plus chaleureuses et à l'image de ceux qui y participent.

A D O P T É

10.3 **Exposition des employés de la commission scolaire au Note Café**

M. Rémi Rousseau souligne la participation du personnel de la commission scolaire à cette activité.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE des félicitations leur soient adressées.

A D O P T É

11. **Ressources financières**

11.1 **Autorisation d'emprunts temporaires (1^{er} janvier au 30 juin 2008)**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement:

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets le contrat de crédit variable basé sur l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la Direction générale des services administratifs aux

réseaux, lesquels emprunts ne doivent pas excéder la marge mensuelle établie pour la période du 1er janvier au 30 juin 2008 pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissements de la commission scolaire ainsi que les échéances de capital échues ou échéant au cours de la période concernée.

| | |
|--------------|---------------|
| Janvier 2008 | 24 350 629 \$ |
| Février 2008 | 21 573 583 \$ |
| Mars 2008 | 24 727 656 \$ |
| Avril 2008 | 24 774 738 \$ |
| Mai 2008 | 15 045 567 \$ |
| Juin 2008 | 15 729 816 \$ |

ADOPTÉ

12. **Ressources matérielles**

12.1 **Choix des services professionnels en architecture – Maintien des bâtiments 2007-2008 – Réfection de la toiture de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas-Didyme**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2007-2008 ;

ATTENDU que suite à l'analyse de nos demandes, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année 2007-2008, madame la ministre, Michelle Courchesne, a le plaisir de confirmer qu'une somme de 125 934 \$ a été réservée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, pour permettre la réalisation du projet « Réfection de la toiture de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas-Didyme » ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par les Services des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité des ressources matérielles ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Jean-Claude Lebeuf, architecte de Dolbeau-Mistassini, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection de la toiture de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas-Didyme » ainsi que pour le processus d'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉ

12.2 **Choix des services professionnels en architecture – Maintien des bâtiments 2007-2008 – Remplacement du parement extérieur de l'école Jolivent de Chambord**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2007-2008 ;

ATTENDU que suite à l'analyse de nos demandes, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année 2007-2008, madame la ministre, Michelle Courchesne, a le plaisir de confirmer qu'une somme de 222 442 \$ a été réservée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, pour permettre la réalisation du projet « Remplacement du parement extérieur de l'école Jolivent de Chambord » ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par les Services des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité des ressources matérielles ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Boudreault Levasseur, architectes de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Remplacement du parement extérieur de l'école Jolivent de Chambord » ainsi que pour le processus d'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.3 **Choix des services professionnels en architecture – Maintien des bâtiments 2007-2008 – Réfection de la toiture de l'école Jolivent de Chambord**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2007-2008 ;

ATTENDU que suite à l'analyse de nos demandes, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année 2007-2008, madame la ministre, Michelle Courchesne, a le plaisir de confirmer qu'une somme de 229 894 \$ a été réservée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, pour permettre la réalisation du projet « Réfection de la toiture de l'école Jolivent de Chambord » ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par les Services des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité des ressources matérielles ;

En conséquence,

CC-4401-02-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Boudreault Levasseur, architectes de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection de la toiture de l'école Jolivent de Chambord » ainsi que pour le processus d'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.4 **Choix des services professionnels en architecture – Maintien des bâtiments 2007-2008 – Réfection partielle de la toiture de la Polyvalente Cité étudiante de Roberval**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2007-2008 ;

ATTENDU que suite à l'analyse de nos demandes, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année 2007-2008, madame la ministre, Michelle Courchesne, a le plaisir de confirmer qu'une somme de 737 995 \$ a été réservée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, pour permettre la réalisation du projet « Réfection partielle de la toiture de la Polyvalente Cité étudiante de Roberval » ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par les Services des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité des ressources matérielles ;

En conséquence,

CC-4402-02-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Boudreault Levasseur, architectes de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection partielle de la toiture de la Polyvalente Cité étudiante de Roberval » ainsi que pour le processus d'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.5 **Choix des services professionnels en architecture – Maintien des bâtiments 2007-2008 – Remplacement de la fenestration de la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2007-2008 ;

ATTENDU que suite à l'analyse de nos demandes, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année 2007-2008, madame la ministre, Michelle Courchesne, a le plaisir de confirmer qu'une somme de 890 234 \$ a été réservée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, pour permettre la réalisation du projet « Remplacement de la fenestration de la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini » ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par les Services des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité des ressources matérielles ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Côté et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Jean-Claude Lebeuf, architecte de Dolbeau-Mistassini, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de «Remplacement de la fenestration de la Polyvalente Jean-Dolbeau» ainsi que pour le processus d'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.6 **Choix des services professionnels en architecture – Maintien des bâtiments 2007-2008 – Réfection de la toiture de l'École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2007-2008 ;

ATTENDU que suite à l'analyse de nos demandes, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année 2007-2008, madame la ministre, Michelle Courchesne, a le plaisir de confirmer qu'une somme de 749 315 \$ a été réservée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, pour permettre la réalisation du projet « Réfection de la toiture de l'École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini » ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par les Services des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité des ressources matérielles ;

En conséquence,

CC-4404-02-08

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Gosselin & Fortin, architectes de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection de la toiture de l'École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini » ainsi que pour le processus d'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

13. Direction générale et Secrétariat général

13.1 Représentation de la commission scolaire - Conseil d'administration de la Commission des loisirs de Saint-Edmond inc.

ATTENDU la demande de la Commission des Loisirs de Saint-Edmond inc. en date du 28 janvier 2008 ;

ATTENDU la fin du mandat de M^{me} Lina Lapointe, commissaire qui siège sur ledit Comité depuis neuf ans ;

ATTENDU les multiples rencontres auxquelles doivent participer les commissaires ;

En conséquence,

CC-4405-02-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets demande à la Commission des Loisirs de Saint-Edmond d'inviter M^{me} Lina Lapointe, commissaire, de façon ponctuelle, plutôt que de nommer un représentant pour siéger sur le Conseil d'administration de ladite Commission lorsqu'il est question de sujets concernant le monde scolaire.

Une lettre sera également expédiée à la Municipalité de Saint-Edmond.

A D O P T É

13.2 Consultation au Comité de parents

Consultation au Comité de parents :

Échéancier :

12 février 2008 : Acceptation des projets de consultation par le Conseil des commissaires ;

- 13 février 2008 : Expédition des projets de consultation au Comité de parents ;
- 21 mars 2008 : Retour des commentaires du Comité de parents ;
- 25 mars 2008 : Présentation des commentaires reçus et acceptation de la politique et des directives.

Projets de modification de la politique « Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités » et des directives « Règles de financement des écoles », « Budget de fonctionnement et d'investissements des centres », « Budget de fonctionnement et d'investissements de la commission scolaire et des services administratifs ».

ATTENDU que les projets de modification de la politique et des directives ont été acceptés par les membres de la Table du Comité consultatif de gestion ;

ATTENDU l'article 193, 9e alinéa, qui stipule que le Comité de parents doit être consulté sur ladite politique et lesdites directives ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les projets de modification de la politique « Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités » tels que déposés ;

QUE les projets soient transmis au Comité de parents pour consultation.

A D O P T É

13.3 Comité de formation continue des conseils d'établissement – Dates de formations 2008-2009

Les membres du Comité ont réservé les mercredis 22 et 29 octobre 2008 pour les formations des membres des Conseils d'établissement des écoles.

22 octobre 2008 : Polyvalente Jean-Dolbeau
Bibliothèque
19 h

29 octobre 2008 : Cité étudiante de Roberval
Bibliothèque
19 h

13.4 Assurances générales – Machineries forestières

M. Mario Lavoie, responsable des dossiers assurances générales, indique que la valeur assurée des machineries forestières passera de 2 880 965,00\$ à 1 993 500,00\$, suite à la révision de leurs valeurs marchandes.

13.5 **Confirmation de réussite de la période probatoire – Personnel cadre**

13.5.1 **M. Larry Besson**

ATTENDU la nomination officielle de M. Larry Besson à titre de directeur des écoles Sainte-Thérèse et Sacré-Cœur à compter du 4 décembre 2006, par la résolution numéro CC-3896-11-06 en date du 28 novembre 2006;

ATTENDU la période probatoire d'une durée de deux années à laquelle doit se soumettre la personne qui accède à un poste de cadre, telle que convenue en collaboration avec les représentants des associations locales de cadres et édictée dans le document intitulé «Évaluation probatoire du personnel cadre»;

ATTENDU les résultats de la période probatoire et la recommandation positive du directeur général;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Larry Besson soit confirmé dans son poste de directeur d'école primaire.

QUE les félicitations du Conseil des commissaires soient adressées à M. Besson pour la réussite de sa période probatoire.

ADOPTÉ

13.5.2 **M^{me} Ginette Lambert**

ATTENDU la nomination officielle de M^{me} Ginette Lambert à titre de directrice des écoles primaires Carrefour étudiant et Maria-Goretti, à compter du 20 juin 2005, par la résolution numéro CC-3178-05-05 en date du 10 mai 2005;

ATTENDU la période probatoire d'une durée de deux années à laquelle doit se soumettre la personne qui accède à un poste de cadre, telle que convenue en collaboration avec les représentants des associations locales de cadres et édictée dans le document intitulé «Évaluation probatoire du personnel cadre»;

ATTENDU les résultats de la période probatoire et la recommandation positive du directeur général;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Ginette Lambert soit confirmée dans son poste de directrice d'école primaire;

QUE les félicitations du Conseil des commissaires soient adressées à M^{me} Lambert pour la réussite de sa période probatoire.

ADOPTÉ

CC-4407-02-08

CC-4408-02-08

13.5.3 **M^{me} Doris Girard**

ATTENDU la nomination officielle de M^{me} Doris Girard à titre de directrice des Services de l'enseignement et des Services complémentaires à la formation générale des jeunes, à compter du 1er juillet 2006, par la résolution numéro CC-3702-06-06 en date du 13 juin 2006;

ATTENDU la période probatoire d'une durée de deux années à laquelle doit se soumettre la personne qui accède à un poste de cadre, telle que convenue en collaboration avec les représentants des associations locales de cadres et édictée dans le document intitulé «Évaluation probatoire du personnel cadre»;

ATTENDU les résultats de la période probatoire et la recommandation positive du directeur général;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Doris Girard soit confirmée dans son poste de directrice des Services de l'enseignement et des Services complémentaires à la formation générale des jeunes;

QUE les félicitations du Conseil des commissaires soient adressées à M^{me} Girard pour la réussite de sa période probatoire.

ADOPTÉ

13.5.4 **M. Claude Grégoire**

ATTENDU la nomination officielle de M. Claude Grégoire à titre de directeur des Services informatiques, à compter du 9 janvier 2006, par la résolution numéro CC-3477-12-05 en date du 13 décembre 2005 et telle qu'amendée par la résolution numéro CC-3784-07-06;

ATTENDU la période probatoire d'une durée de deux années à laquelle doit se soumettre la personne qui accède à un poste de cadre, telle que convenue en collaboration avec les représentants des associations locales de cadres et édictée dans le document intitulé «Évaluation probatoire du personnel cadre»;

ATTENDU les résultats de la période probatoire et la recommandation positive du directeur général;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Claude Grégoire soit confirmé dans son poste de directeur des Services informatiques;

QUE les félicitations du Conseil des commissaires soient adressées à M. Grégoire pour la réussite de sa période probatoire.

ADOPTÉ

CC-4409-02-08

CC-4410-02-08

13.6 **Demande d'appui du village sur glace de Roberval : candidature au concours Kraft Hockeyville 2008**

Un document proposant un message à diffuser, dans l'éventualité où le Village sur glace de Roberval ferait partie des 10 finalistes du concours Kraft Hockeyville 2008, est déposé. Le grand prix est d'une valeur de 450 000 \$ dont 100 000 \$ pour l'amélioration d'infrastructures. La désignation des 10 finalistes aura lieu le 17 février prochain.

Dans l'éventualité où le Village sur glace est retenu parmi les 10 finalistes, les initiateurs du projet demandent à la Commission scolaire de faire partie des ambassadeurs qui feront parvenir un message officiel à tous ses contacts (membres du personnel et fournisseurs). Ceux-ci auront jusqu'au samedi 23 février 11h pour voter autant de fois qu'ils le désirent.

VOICI LE PROJET DE MESSAGE QUI POURRAIT ÊTRE ENVOYÉ À TOUS NOS CONTACTS :

Bonjour!

Le Village sur glace de Roberval a été sélectionné parmi plusieurs villes et villages du Canada comme l'un des 10 finalistes au concours Kraft Hockeyville Canada 2008!

Durant 5 jours seulement, soit du dimanche 17 février à 18h00 jusqu'au samedi 23 février à 11h00, VOTEZ autant de fois que vous le voulez pour le Village sur glace de Roberval, via le site www.cbcsports.ca/hockeyville ou en téléphonant au 1-888-843-5604.

VOTRE VOTE et CELUI DE TOUS VOS CONTACTS SONT ESSENTIELS pour que le Village sur glace soit élu parmi les 5 derniers grands finalistes!

Ces 5 grands finalistes seront dévoilés, à raison de un par semaine, durant l'émission Hockey Night in Canada (diffusée sur CBC, Radio-Canada) les dimanches 1er, 8, 15, 22 et 29 mars. Si le Village sur glace de Roberval en fait partie, nous vous solliciterons à nouveau pour voter du 29 mars au 4 avril 2008 jusqu'à 23h59, afin qu'il soit déclaré grand gagnant du concours!

Merci de voter et de transmettre ce message à tous vos contacts, parents et amis!

Merci d'appuyer le Village sur glace, qui permet gratuitement à des milliers de personnes, chaque hiver, de s'amuser sagement en plein air et en bonne compagnie!

Pour obtenir plus d'information sur le Village sur glace de Roberval, rendez-vous au www.villagesurglace.com

13.7 **Plan stratégique : état de situation**

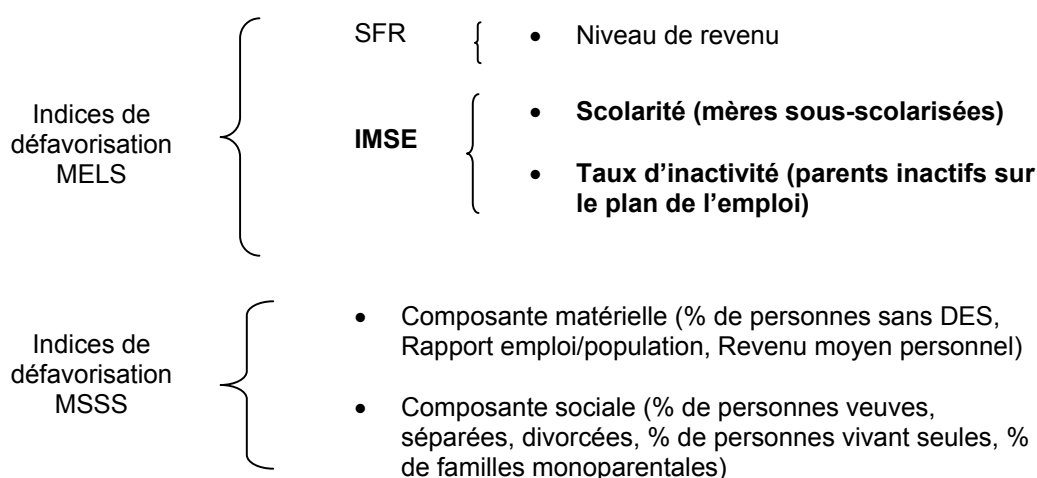
M. Serge Bergeron indique qu'un état de la situation, à la mi-année, sur la réalisation de la planification stratégique 2007-2008 sera présenté à la prochaine rencontre.

13.8 **Affirmation de la position de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en matière de stratégies d'intervention en milieux défavorisés dans les établissements scolaires de son territoire**

ATTENDU les orientations retenues dans le Plan stratégique 2007-2012 de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, de l'enjeu identifié en lien avec la forte proportion d'élèves jeunes et adultes provenant de milieux défavorisés et de son axe d'intervention 4.4 Les milieux défavorisés ;

ATTENDU le nombre d'écoles primaires (21/23) et secondaires (5/5) se retrouvant dans le rang décile 8, 9 et 10 selon l'indice de milieux socioéconomiques de l'IMSE formé de 2/3 par la scolarité de la mère et de 1/3 du taux d'inactivité ;

ATTENDU les indices de défavorisation MELS et MSSS :



ATTENDU la stratégie ministérielle en lien avec les milieux défavorisés SIAA (Stratégie d'intervention agir autrement) et ses impacts importants sur notre milieu ;

ATTENDU l'objectif visé concernant l'élaboration future d'un plan d'action en matière de stratégies d'intervention en milieux défavorisés ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le document « Position en regard des établissements scolaires en milieux défavorisés situés sur son territoire » et qu'une consultation soit effectuée auprès des organismes.

A D O P T É

**POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS
EN REGARD DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS
SITUÉS SUR SON TERRITOIRE**

Les conditions sociales, économiques et culturelles qui caractérisent les municipalités des MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ont amené les acteurs de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, lors de l'élaboration de son plan stratégique 2007-2012, à reconsidérer ses stratégies d'intervention en milieux défavorisés.

Sur son territoire, c'est 21 écoles dont 16 écoles primaires et 5 écoles secondaires, donc 92% de ses établissements qui sont classés selon l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) au rang 8, 9 ou 10.

Les élèves issus de milieux défavorisés rencontrent plus de difficultés à l'école et accumulent un retard scolaire plus marqué. Jusqu'à maintenant, en éducation, plusieurs mesures ont été mises en place pour soutenir les actions en milieux défavorisés mais elles s'adressaient, pour la plupart d'entre elles, aux symptômes observés plutôt qu'aux causes premières.

Plusieurs recherches et l'expérience de terrain en milieu scolaire démontrent clairement qu'en milieux défavorisés, les facteurs qui rendent les jeunes vulnérables sont habituellement plus nombreux qu'ailleurs, et leurs effets peuvent être décuplés parce que conjugués. L'expérience scolaire des élèves, des facteurs personnels et interpersonnels, des facteurs liés à la famille, à la culture, ainsi que des facteurs sociaux et liés à l'école peuvent contribuer, de manière positive et négative, à la réussite des élèves issus d'un milieu défavorisé.

De par sa mission première, la Commission scolaire entend jouer un rôle actif, en étroite collaboration avec ses établissements issus de milieux défavorisés et la communauté, en multipliant ses efforts de soutien et d'accompagnement afin de mettre en place des stratégies et des moyens adaptés au contexte de leur milieu en ciblant plus particulièrement l'adaptation des pratiques, tant à l'échelle de l'école qu'à celle des classes.

Par conséquent :

- 1° La Commission soutiendra, dans ses établissements scolaires en milieux défavorisés, une politique qui est conçue pour refléter sa propre philosophie d'intervention et sa responsabilité, tel que décrit dans son plan stratégique 2007-2012 (*Axe d'intervention 4.4 : Les milieux défavorisés*);
- 2° La Commission adhèrera aux orientations ministérielles en matière d'éducation en milieux défavorisés (Annexe);
- 3° La Commission, par le biais de ses comités visant l'intervention en milieux défavorisés, élaborera un plan d'action qui permettra au personnel des écoles et centres et à leurs communautés, de s'assurer, dans un même temps, d'une compréhension et d'une vision communes des différents concepts entourant la défavorisation, de supporter, dans le cadre de ses limites budgétaires, les établissements dans l'élaboration d'une analyse de situation rigoureuse afin que les moyens adaptés reflètent bien le contexte du milieu, et offrira du support et de l'accompagnement aux établissements concernés dans la mise en application de leurs moyens d'action;
- 4° La Commission s'assurera que chaque plan de réussite des écoles issues des milieux défavorisés contiendra des moyens d'action adaptés aux pratiques de l'école et plus particulièrement à celles de la classe en ciblant spécifiquement l'interaction de l'enseignant, de l'élève et des parents que l'on doit considérer comme des éléments clés de cette réussite et ce, afin d'assurer une plus grande réussite des élèves issus d'un milieu défavorisé et réduire aussi les inégalités scolaires que l'on trouve en fonction du milieu socioéconomique dont sont issus les élèves;
- 5° La Commission, dans le cadre de ses limites budgétaires, continuera d'encourager et de soutenir le développement des programmes d'études, des méthodes d'enseignement et des attitudes du personnel envers les caractéristiques, les besoins,

les cultures et les valeurs des élèves jeunes et adultes des établissements en milieux défavorisés;

- 6° La Commission encouragera le perfectionnement professionnel de tout le personnel oeuvrant dans des écoles de milieux défavorisés;
- 7° La Commission favorisera l'intégration des écoles en milieux défavorisés à la vie des communautés locales, et encouragera et soutiendra la participation active des parents à tous les aspects de la vie scolaire;
- 8° La Commission rendra compte, dans son rapport annuel, des éléments spécifiques à la réussite scolaire en milieux défavorisés.

13.9 **Échéancier de consultation – Projet : Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires**

M. François Jeanrie indique que l'échéancier initial prévoyait l'acceptation de la politique par le Conseil des commissaires pour ce soir.

Il y a certaines consultations qui ne sont pas terminées.

Le dossier sera présenté pour acceptation à une prochaine rencontre.

13.10 **Motion de félicitations**

CC-4412-02-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QU'une motion de félicitations soit transmise à M^{me} Jocelyne Allaire, responsable du projet Toxicomanie, et à toute son équipe pour le méritas honorifique décerné par le Centre de prévention du suicide 02.

A D O P T É

M^{me} Annie Côté demande des renseignements sur l'organisation du projet d'anglais à l'école Hélène-Laliberté.

MM. Rousseau et Bergeron donnent des explications sur le dossier.

14. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général se retrouve à l'intérieur du journal La P'tite ardoise, éditions du 25 janvier et du 8 février 2008.

15. **Rapport d'activités du président**

Le rapport comportant les activités du président, pour le mois de janvier 2008, a été déposé.

16. **Rapport des commissaires-parents**

M^{me} Nathalie Ouellet indique que le Comité de parents s'interroge sur la façon de donner des informations, à différents moments de l'année scolaire, des écoles secondaires pour leurs projets particuliers.

M. Serge Bergeron indique que le plan de communication sera élaboré pour que la promotion des programmes secondaires soit effectuée en même temps. L'inscription des élèves secondaires s'effectue dans la même période.

17. **Période de questions accordée aux commissaires**

M^{me} Carole Dufour indique qu'elle a participé à la conférence de presse concernant l'annonce de la construction du Centre de détention, à Roberval.

De plus, elle a participé à l'inauguration de la bibliothèque municipale de Roberval qui a été rénovée.

M^{me} Dufour rappelle l'activité de financement de la Fondation de la Cité étudiante qui se tiendra le 19 avril prochain.

M^{me} Jeanine Caouette demande des renseignements sur les activités du Centre de jour en toxicomanie.

M. Serge Bergeron indique que les activités ont débuté il y a deux semaines. On constate que les parents participent en grand nombre aux diverses activités (rencontre, formation, transport).

M^{me} Carole Dufour indique qu'elle a participé, avec M. Serge Bergeron, à une visite du Centre jeunesse La Chesnaie, où des élèves reçoivent des services spécialisés.

18. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 26 février 2008, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

19. **Levée de la séance**

CC-4413-02-08

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)